

INSCRIPTION 5KM de OUAGA de la JEUNESSE

(Fille et garçon de 9 à 17 ans)

A retourner au plus tard avant le 15 janvier 2026 avec le règlement au Centre Sportif Jean SIMPORE.
Inscription aussi possible en direct sur www.centresportif-jeansimpore.com. Info : **55 84 78 01 / 55 29 21 02**
VENEZ RETIRER VOS DOSSARD LE SAMEDI 17 Janvier (de 10h à 18h au Centre Sportif).

Règlement de l'évènement

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité avec une autorisation parentale ou de responsable légal. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des déficiences physiques des concurrents.

L'événement comprend une course de 5KM uniquement réservée à la jeunesse remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Être une fille ou un garçon âgé de **9 à 17 ans au 31 décembre 2025** (pour les enfants nés après 2016 nous conseillons plutôt de courir le KM des enfants juste avant le 5KM) ;
- ✓ Fournir une carte d'identité scolaire de l'année scolaire 2025-2026 ou 2024-2025 ne présentant aucune surcharge, signée de l'autorité de son établissement, accompagnée de la photocopie simple du certificat d'études primaires (CEP) ; ou, une carte nationale d'identité ou un passeport.
- ✓ Fournir une fiche d'autorisation parentale dûment remplie, comportant les contacts des parents/représentants et leur signature (cette fiche sera disponible auprès des organisateurs au centre sportif Jean SIMPORE).

Inscription : Les inscriptions se font en ligne (www.centresportif-jeansimpore.com) ou sur place au Centre Sportif Jean SIMPORE du Lundi au Samedi (de 9h->12h et de 14h->17h). L'inscription comprend la lettre de renonciation, la fiche de renseignement, le paiement du montant de participation et l'autorisation parentale.

Tarifs : 500 CFA payable en espèces ou Orange Money (Mettre le nom, prénom et la mention 5KM sur le transfert)

Type d'épreuve : Course ou marche sportive. Nombre d'inscriptions limité.

Organisateur : Comité Exécutif du LAFI 10KM de OUAGA-Centre Sportif Jean SIMPORE. Aucun bénéfice n'est retiré de l'organisation de cet événement, elle est financée par le montant de participation des coureurs, le sponsoring et le parrainage de LAFI. Si bénéfice il sera reversé à une association et communiqué au public.

Assurances : Il incombe aux participants de s'assurer personnellement même si l'organisation fournira son assurance pour couvrir les dommages corporels subis durant la course.

Parcours : Circuit non mesuré officiellement, sans grande difficulté, entièrement sur route avec possibilité de circulation de véhicules.

Retraits Dossards : retrait du dossard le Samedi 17 Janvier 2026 de 10h à 17h au Centre Sportif Jean SIMPORE avec sa carte d'identité ou carte scolaire. Pas de retrait possible le jour de la course, Dimanche 18 Janvier 2026.

Convocation Au plus tard le Dimanche 18 Janvier 2026 à 7h, disqualification si le coureur se présente après l'horaire.

Départ et arrivée : Centre Sportif Jean SIMPORE, à côté d'Aube Nouvelle (ancien ISIG) aux 1200 Logements. Départ de la course 5KM de la Jeunesse à 7h30 du matin et Départ de la course du LAFI 10KM à 8h30 du matin.

Dossards : le dossard devra être épingle (nous fournissons les épingles) devant pour être lisible. Pas de dossard à l'arrivée=pas de classement. Le coureur s'engage après retrait du dossard à courir le jour de la course.

Classement : pour être dans le classement, il faut respecter l'intégralité du parcours et être né après. Souvenir pour tous, primes aux premiers, lots au premier de chaque catégorie.

Disqualification : disqualification possible dans le cas où le coureur à un comportement antisportif, s'il coupe le parcours ou si son nom est différent de sa carte d'identité.

Assistance médicale : assurée par le médecin de la course et les sapeurs-pompiers.

Droit à l'image : par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisation, à utiliser son image ou sa voix en vue de toute exploitation sauf commerciale (nous mettons en ligne sur Facebook les photos des coureurs et de la course par exemple).

Annulation : Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.